

Rendements de pommes de terre faibles avec une bonne qualité

La canicule de l'été 2026 a laissé des traces dans la culture de la pomme de terre et entraîné une baisse significative des rendements. En revanche, la qualité des tubercules s'avère bonne cette année. En raison de ces conditions difficiles, le secteur de la pomme de terre a pris des mesures pour valoriser au mieux la récolte obtenue.

L'année 2026 a bien commencé pour la culture de la pomme de terre. La plantation s'est déroulée au printemps dans des conditions optimales et les cultures se sont très bien développées jusqu'à la mi-juin. Les périodes de chaleur et de sécheresse qui ont suivi ont ensuite fortement affecté les pommes de terre. L'enquête sur les rendements menée par swisspatat les 17 et 18 août 2026 a confirmé les prévisions : la récolte de pommes de terre de cette année est nettement inférieure à la moyenne.

Résultats de l'enquête sur les rendements

Dans toute la Suisse, environ 1 000 échantillons représentatifs des variétés concernées ont été analysés dans le cadre de l'enquête sur les rendements menée par swisspatat. Les résultats servent de base à l'estimation de la récolte 2026. Les rendements bruts s'élèvent cette année à 322 kg/a en moyenne. Avec une part de consommation moyenne de 80 %, les rendements nets pour l'ensemble des variétés s'élèvent à 259 kg/a. Par rapport à la moyenne des années 2020-2025 (345 kg/a), les rendements sont donc inférieurs de 25 %.

La qualité des pommes de terre est réjouissante. Certes, les tubercules sont de petit calibre cette année, mais ils ne présentent que peu de défauts. Les principaux défauts sont la gale et les vers fil-de-fer. La qualité interne des pommes de terre de transformation est également bonne. La teneur en amidon, qui s'élève en moyenne à 15,4 %, est supérieure d'environ un point de pourcentage à la moyenne des années précédentes. La qualité de cuisson est également réjouissante.

La situation est similaire pour les pommes de terre bio, dont les rendements sont également inférieurs à la moyenne. Toutes variétés confondues, le rendement brut attendu est de 259 kg/a. Avec une part comestible moyenne de 77 %, le rendement net s'élève à 198 kg/a. Par rapport à la moyenne des années 2020-2025 (227 kg/a), le rendement affiche ainsi un recul de 13 %. Dans le segment bio, la qualité des tubercules est également bonne.

Les surfaces cultivées ont augmenté

Selon les estimations, la superficie consacrée à la culture de la pomme de terre a augmenté de 2,5 % (soit 270 ha de plus) en 2026 par rapport à l'année précédente, pour atteindre 11 346 ha. La superficie consacrée à la culture des pommes de terre biologiques a légèrement reculé, s'établissant à 970 ha (soit 23 ha de moins). Des changements ont également été observés entre les différents segments. Alors que les variétés de consommation à chair ferme et les variétés destinées aux chips ont vu leur culture diminuer, la superficie consacrée aux pommes de terre à frites a augmenté.

Sur la base des chiffres relatifs aux superficies et des résultats de l'enquête sur les rendements, la récolte totale (conventionnelle et bio) est estimée à 335 000 tonnes (moyenne des années 2020-2025 : 411 000 tonnes). Tous les segments dépendent d'importations supplémentaires au cours de cette campagne afin d'assurer l'approvisionnement.

Mesures prises par la filière en raison de la canicule de l'été 2026

Lors de leur réunion du 27 août 2026, les représentants de la filière de la pomme de terre ont fixé les prix indicatifs et les conditions de prise en charge pour la récolte 2026. En raison des conditions de production difficiles de l'été 2026, la filière a mis en place un ensemble de mesures exceptionnelles en faveur des producteurs. Ces mesures comprennent les points suivants :

- » Pour les pommes de terre de consommation, les fourchettes de prix ont été élargies de 2,00 CHF/100 kg. Les prix indicatifs des pommes de terre de consommation augmentent ainsi également de 2,00 CHF/100 kg.
- » Pour les pommes de terre de transformation, une prime de solidarité unique de 2,00 CHF / 100 kg sera versée. Pour la transformation immédiate convenue au sein de la filière, cette mesure s'applique rétroactivement au 1^{er} août 2026.
- » Pour les pommes de terre de consommation, la limite inférieure de calibre est abaissée à 25 mm pour les variétés à chair ferme et à 35 mm pour les variétés à chair farineuse (au 1^{er} septembre 2026).
- » Pour les pommes de terre de transformation, la tolérance fixe en cas de dépassement des spécifications de calibre est portée à 10 % pour les pommes de terre à frites et à 15 % pour les pommes de terre à chips (au 1^{er} septembre 2026).

Ainsi, l'ensemble de la chaîne de valeur partage les conséquences des conditions de production difficiles de l'été 2026. Pour les acheteurs, ces mesures se traduisent par une augmentation du coût des matières premières de 4,50 CHF/100 kg. Les hausses de prix tout au long de la chaîne de valeur doivent prendre effet immédiatement. En raison des conditions exceptionnelles de cette année, les délais habituels pour les hausses de prix ne peuvent être respectés.

Prix indicatifs situés dans la partie supérieure de la fourchette de prix

Pour les pommes de terre de consommation, les prix indicatifs à la production sont calculés sur la base de la fourchette de prix moyenne fixée l'automne dernier, des résultats de l'enquête sur les rendements ainsi que de la demande en pommes de terre. En raison des faibles rendements et d'une demande stable, les prix indicatifs à la production pour les pommes de terre conventionnelles se situent cette année dans la partie haute de la fourchette de prix. Pour les variétés à chair ferme, le prix s'élève à 62,15 CHF/100 kg, tandis que pour les variétés à chair farineuse, il est de 57,85 CHF/100 kg. En ce qui concerne les pommes de terre bio, les prix indicatifs pour les variétés à chair ferme et à chair farineuse se situent également dans la partie haute de la fourchette, à 106,15 CHF/100 kg. Par rapport à l'année précédente, cela correspond à une augmentation des prix indicatifs de 9,20 CHF/100 kg (conventionnelle) et de 14,00 CHF / 100 kg (Bio). Pour les pommes de terre de transformation, ce sont les prix fixes négociés (y compris la contribution de solidarité) figurant à la page suivante qui s'appliquent.

En ce qui concerne les conditions de prise en charge, les modifications suivantes sont à noter par rapport à l'année précédente :

- » Les dommages mécaniques sur les pommes de terre de transformation sont à nouveau considérés comme des défauts. Les autres assouplissements de l'année précédente sont maintenus sans modification.
- » Adaptation des spécifications de calibre pour les pommes de terre de consommation :
 - Variétés à chair ferme : désormais 25 à 60 mm (auparavant 30 à 60 mm)
 - Variétés à chair farineuse : désormais 35 à 70 mm (auparavant 42,5 à 70 mm)
- » Pour les variétés industrielles, la tolérance fixe applicable au calibre est désormais de 10 % (frites) et de 15 % (chips). Par ailleurs, le seuil de refus spécifique en cas de dépassement de calibre pour les variétés à frites a lui aussi été relevé, passant de 10 % à 15 %.

Les prix indicatifs et les conditions de prise en charge s'appliquent à compter du 1^{er} septembre 2026 et peuvent être téléchargés sur www.patate.ch/marche.

Affouragement à l'état frais possible dès maintenant

Comme chaque année, l'affouragement à l'état frais est possible dès maintenant et jusqu'au 31 décembre 2026. La part comestible minimale s'élève cette année à 30 % (sous-calibres et germination ne sont pas pris en compte). Aucune part comestible minimale n'a été définie pour les pommes de terre bio. Les variétés doivent figurer sur la «liste des variétés de pommes de terre autorisées» de swisspatat. La contribution pour l'affouragement à l'état frais s'élève à 20,00 CHF/100 kg de part comestible. Les demandes peuvent être adressées soit directement à un contrôleur officiel de Qualiservice de la région, soit au secrétariat de Qualiservice (tél. 031 385 36 90). Une liste des contrôleurs agréés est disponible sur www.patate.ch/marche.

Contact pour renseignements : *swisspatat, Christian Bucher, bucher@swisspatat.ch, 031 385 36 50*

Les prix indicatifs à la production suivants sont valables pour les pommes de terre **Conventionnelle triées selon les usages pour le commerce :**

Conventionnelle / SUISSE GARANTIE		Prix indicatifs à la production pour 100 kg ⁴⁾	Calibre
	Chair ferme	CHF 62.15	^{1) 3)} 25 – 60 mm
	Chair farineuse	CHF 57.85	¹⁾ 35 – 70 mm
Frites	Agria	CHF 53.45	²⁾ > 42.5 mm
	Amora	CHF 52.80	²⁾ > 42.5 mm
	Fontane	CHF 51.20	²⁾ > 42.5 mm
	Francis	CHF 52.80	²⁾ > 42.5 mm
	Innovator	CHF 50.50	²⁾ > 42.5 mm
	Ivory Russet	CHF 51.00	²⁾ > 42.5 mm
	Lady Jane	CHF 52.80	²⁾ > 42.5 mm
	Markies	CHF 52.80	²⁾ > 42.5 mm
Chips	Austin	⁶⁾ CHF 53.65	⁵⁾ 40 – 75 mm
	Beyonce	CHF 57.75	⁵⁾ 40 – 75 mm
	Favola	CHF 57.75	⁵⁾ 40 – 75 mm
	Lady Claire	CHF 60.80	⁵⁾ 40 – 75 mm
	Lady Rosetta	⁶⁾ CHF 53.65	⁵⁾ 40 – 75 mm
	Odysseus	CHF 57.75	⁵⁾ 40 – 75 mm
	Pirol	CHF 57.75	⁵⁾ 40 – 75 mm
	SH C 1010	CHF 54.95	⁵⁾ 40 – 75 mm
	Sorentina	CHF 60.75	⁵⁾ 40 – 75 mm
	Thalessa	CHF 60.00	⁵⁾ 40 – 75 mm
Prix spéciaux	Raclettes (Industrie)	CHF 38.50	¹⁾ 35 – 42.5 mm
	Tri au champs et sommaire - Consommation, culture sous contrat	bilatéral	
	Tri au champs et sommaire - Consommation, déclassé-ment	60% prix de la variété	
	Tri au champs et sommaire - Transformation	70% prix de la variété	
	Transformation immédiate - Tri au champs et sommaire	CHF 33.90	
	Transformation immédiate - Triée	CHF 48.50	
	Transformation immédiate - Chips	⁶⁾ CHF 53.65	⁵⁾ 40 – 75 mm

- ¹⁾ Pour le calibre, la tolérance fixe de 6 % est appliquée. Le dépassement de la tolérance de calibre n'est pas le seul critère pour le refus.
- ²⁾ Pour le calibre, la tolérance fixe de 10 % est appliquée.
- ³⁾ Au max. 12 cm de long
- ⁴⁾ Le prix indicatif à la production comprend des contributions de la branche de 0,95 CHF/100 kg (dont 0,15 CHF pour la distribution) pour les pommes de terre de consommation (y compris Agria) et de 0,80 CHF/100 kg pour les pommes de terre de transformation.
- ⁵⁾ Pour le calibre, la tolérance fixe de 15 % est appliquée, pas de tubercules > 80 mm.
- ⁶⁾ sans déduction pour livraison précoce

Les prix indicatifs à la production suivants sont valables pour les pommes de terre **BIO triées selon les usages pour le commerce :**

BIO		Prix indicatifs à la production pour 100 kg ⁴⁾	Calibre
	Chair ferme	CHF 106.15	^{1) 3)} 25 – 60 mm
	Chair farineuse	CHF 106.15	¹⁾ 35 – 70 mm
	Agria (Industrie)	CHF 90.00	²⁾ > 35 mm
	Markies	CHF 96.00	²⁾ > 35 mm
	Hermes	CHF 96.00	⁵⁾ 40 – 75 mm
	Chips, autres variétés	⁶⁾ CHF 87.00	⁵⁾ 40 – 75 mm
	Transformation immédiate - Chips	CHF 106.15	^{1) 3)} 25 – 60 mm

- ¹⁾ Pour le calibre, la tolérance fixe de 6 % est appliquée. Le dépassement de la tolérance de calibre n'est pas le seul critère pour le refus.
- ²⁾ Pour le calibre, la tolérance fixe de 10 % est appliquée.
- ³⁾ Au max. 12 cm de long
- ⁴⁾ Le prix indicatif à la production comprend des contributions de la branche de 0,95 CHF/100 kg (dont 0,15 CHF pour la distribution) pour les pommes de terre de consommation (y compris Agria) et de 0,80 CHF/100 kg pour les pommes de terre de transformation.
- ⁵⁾ Pour le calibre, la tolérance fixe de 15 % est appliquée, pas de tubercules > 80 mm.
- ⁶⁾ sans déduction pour livraison précoce